

Conclusion du projet de déménagement

Réunion en ligne - 19 mars 2024, 18h30 - 20h

Ce document a été rédigé par le comité Arc-en-ciel et le·a coordonnateur·rice à l'administration afin de résumer les perspectives des membres participant·e·ss lors de l'assemblée sur la proposition de déménagement du centre d'artistes articule vers le 4001 Berri, le 24 février 2024. Ce document présente les prochaines étapes et une résolution finale, à laquelle les membres sont invité·e·ss à contribuer avant d'être adoptée par le Conseil d'administration.

Ordre du jour :

1. Introduction + brise-glace (15 mins)
2. Examen du document sommaire + Q&R (20 mins)
3. [Présentation de la page Web du projet de déménagement](#)
4. Discussion sur les besoins en matière d'accessibilité en groupes (15 mins)
5. Discussion ensemble (30 mins)
6. Conclusion (5 mins)

Objectifs de la réunion :

- ★ Rassembler les résultats de la réunion publique et du sondage
- ★ Annoncer la résolution finale qui sera adoptée par le Conseil d'administration
- ★ Invitation à formuler les derniers commentaires et contributions à la résolution
- ★ Présenter les prochaines étapes

Résumé du processus et des résultats des consultations :

1. **Sondage :**
 - a. Parmi tous les participant·e·s dans l'écosystème d'articule, il y a un accord presque unanime sur le fait que articule devrait déménager et devenir propriétaire d'un immeuble pour la stabilité à long terme de l'organisation. 34 membres et ami·e·s d'articule, parmi nos 75 membres actifs, ont répondu au sondage.
 - b. L'avis des membres était moins clair par rapport au choix de l'immeuble du 4001 Berri versus un autre emplacement avec d'autres copropriétaires.
2. **Conception de processus :**
 - a. Une facilitatrice a été engagé pour aider à concevoir un processus de consultation de la communauté de manière efficace. L'objectif était d'aborder en profondeur, avec le plus grand nombre de membres possible, la question des conflits potentiels liés à la collaboration avec d'autres organismes et au partage des ressources.
3. **Assemblée générale :**
 - a. Interrogé·e·s spécifiquement sur l'option de 4001 Berri ou la recherche d'un autre lieu, les participant·e·s se sont prononcé·e·s en faveur de la poursuite du projet 4001 Berri. Des 30 personnes présentes, 7 ont répondu par l'affirmative, 2 étaient en entre-deux, et 4 ont préféré chercher un autre espace.
4. **Conclusion :**
 - a. L'importance d'impliquer un·e représentant·e des membres dans toutes les réunions avec le groupe 4001 Berri a été soulignée. L'équipe invitera un membre du Comité Arc-en-ciel.

- b. Jusqu'à présent, environ 64 personnes ont participé à ce processus. Étant donné que le nombre de membres à articule est d'environ 75, présentement, nous sommes convaincu·e·s d'avoir pu atteindre le plus grand nombre de personnes possible avant d'annoncer cette résolution finale.

Accessibilité et inclusion :

- Les discussions sur l'accessibilité du bâtiment, l'inclusion dans les processus décisionnels et la garantie d'un espace pour les communautés marginalisées ont souligné un fort désir de créer des espaces artistiques accueillants et accessibles.
- Bien que le bâtiment 4001 Berri manque actuellement d'accessibilité universelle, **l'immeuble sera rénové pour être complètement accessible. C'est un point non négociable pour le centre, et notre participation est conditionnelle à la satisfaction de cette demande.**
 - ◆ Si ces conditions ne sont pas remplies, nous avons la possibilité de quitter le projet sans risquer un investissement financier ou des problèmes légaux.
 - ◆ L'idée de demander qu'un siège au conseil d'administration de l'immeuble 4001 Berri soit réservé à une personne qui peut représenter les besoins en matière d'accessibilité a été proposée. Nous en avons fait une condition de notre participation (voir ci-dessous).
- En ce qui concerne l'inclusivité, des inquiétudes ont été exprimées quant au risque d'intimidation dans le bâtiment, les membres ayant vécu des expériences de harcèlement dans les espaces du 4001, rue Berri (en particulier chez OBORO, qui n'a pas agi pour répondre à ces conflits).
 - ◆ Les participant·e·s ont estimé que malgré ce risque de conflit, les membres d'articule constituent une force puissante qui est très difficile à intimider. Nous sommes très tenaces et engagé·e·s dans notre travail d'anti-oppression face à des organisations centrées autour des personnes blanches.
- La sécurité face au COVID était une préoccupation, du fait que ça implique les autres occupants dans l'application des mandats de masques, l'amélioration de la qualité de l'air et dans l'octroi d'un nombre suffisant de jours de congé de maladie pour le personnel. Les membres ont indiqué que certains des partenaires potentiels du groupe seraient des alliés dans ce travail, tandis que d'autres auraient besoin d'être convaincus et régulièrement encouragés.

Autonomie et identité :

- Le maintien de l'autonomie et des droits légaux d'articule était une préoccupation récurrente.
- Plan des galeries et des bureaux :
 - ◆ Le personnel d'articule a présenté les plans de l'immeuble 4001 Berri, qui comprennent des espaces mutualisés. Les espaces concernés sont une salle de réunion multifonctionnelle, une cafétéria commune, des ateliers, et une salle de cinéma/projection.
 - ◆ L'importance d'un espace de galerie dédié et des bureaux séparés pour l'équipe d'articule était soulignés. Le maintien des identités individuelles semblait possible en partageant certains espaces, mais avec des zones séparées pour la galerie et le bureau d'articule.
- Un deuxième plan a été présenté, avec des espaces plus imbriqués les uns dans les autres. Ce plan placerait toutes les galeries des organismes au rez-de-chaussée (avec des salles séparées pour chaque galerie), et tous les bureaux seraient déplacés aux deuxième et troisième étages (avec des bureaux distincts et privés pour chaque organisme). Les participant·e·s n'ont pas apprécié ce plan puisque ça pourrait mener à une diminution d'autonomie.
- Le maintien du mandat et de la culture d'articule lors de la collaboration avec d'autres organismes, en particulier celles qui sont plus centrées autour des personnes blanches, a suscité des inquiétudes.

Défis et faisabilité :

- Il y a des défis pratiques, comme le travail épuisant d'établir confiance et unité au sein de la copropriété tout en défendant nos valeurs dans le bâtiment.
- Le déménagement dans un nouveau lieu posent potentiellement des problèmes juridiques, en particulier si nous souhaitons quitter l'espace dans le futur. Nous devons créer des politiques qui expliquent ce qui se passe lorsqu'un occupant décide de partir et de vendre sa part de la copropriété.

Processus de prise de décision pour le conseil d'administration du 4001 Berri :

- Un conseil d'administration gèrera le bâtiment (**sans aucun pouvoir décisionnel sur le travail et les activités internes d'article**) et chaque organisme occupant le bâtiment disposera d'un siège au sein de ce conseil. La plupart des politiques de ce nouveau conseil n'ont pas encore été élaborées ou discutées.
 - ◆ Les membres ont pensé qu'une opportunité intéressante pour l'article serait de rejoindre le projet dès les premières étapes afin de définir des valeurs de la gestion du bâtiment (similaires à notre [Base d'Unité](#)), des protocoles de résolution des conflits et des politiques de RH qui élargissent nos espaces anti-oppressifs au-delà des murs d'article.
 - ◆ Cependant, nous ne pouvons pas évaluer dans quelle mesure nos collègues locataires seront réceptifs à ces valeurs et dans quelle mesure l'article devra faire pression pour obtenir des politiques qui s'alignent avec notre Base d'Unité. Plus précisément, les membres aimeraient s'assurer que les organismes ou le personnel dans l'immeuble qui harcèlent ou discriminent nos membres ou la publique subissent des conséquences concrètes suite à leurs actions. Comment gérer des environnements de travail toxiques ?
 - ◆ Les processus de prise de décision du CA du 4001 Berri doivent prioriser la transparence, le consentement et la participation inclusive. Les membres ont discuté de la manière d'impliquer les artistes dans la prise de décision et de solliciter l'avis de la communauté. Est-ce que l'article pourrait avoir deux sièges au conseil d'administration, un pour nos membres et un pour le personnel ? Ou encore, pourrions-nous demander des sièges désignés au sein du conseil d'administration, représentant·e·s des groupes démographiques spécifiques (homosexualité, handicap, minorités ethniques variées) et occupés par des personnes qui **ne travaillent pas** dans l'immeuble.
 - ◆ Les discussions ont porté sur des thèmes récurrents tels que la manière de traiter les préjugés implicites au sein du groupe, la confiance, la promotion de l'unité et l'importance de créer un environnement favorable et inclusif pour tous les membres.

Prochaines étapes :

1. Un membre du comité Arc-en-ciel sera invité à se joindre à le·a coordonnateurice à l'administration lors de toutes les réunions du 4001 Berri.
2. La résolution finale sera transmise au conseil d'administration d'article qui signera une résolution formelle.

Résolution proposé :

article accepte de s'installer dans l'immeuble 4001, rue Berri et de rejoindre le pôle artistique selon les conditions suivantes :

- ★ article dispose d'un espace de galerie au rez-de-chaussée qui comprend une vitrine orientée vers la rue Berri et visible de l'extérieur du bâtiment. Un espace de bureau pour l'équipe d'article est relié à ce même espace de galerie.
- ★ Le bâtiment dans son ensemble est entièrement accessible aux personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite et dispose de portes automatiques à l'entrée principale.
- ★ L'accessibilité à de nombreux autres handicaps est incluse dans la conception du bâtiment, y compris, mais sans s'y limiter, des lumières à intensité variable dans tous les espaces, des portes automatiques à l'intérieur du bâtiment dans la mesure du possible, et des systèmes de filtration de l'air HVAC.
- ★ Le conseil d'administration du bâtiment met en œuvre une charte des valeurs qui énonce des engagements anti-oppressifs et que chaque occupant doit adopter en tant qu'organisation.
- ★ Le conseil d'administration de l'immeuble doit élaborer des politiques relatives à la résolution des conflits et à la médiation, et définir clairement les conséquences en cas de violation de la charte des valeurs par l'un des occupants.
- ★ Le conseil d'administration de l'immeuble doit réserver un siège à une personne représentant la communauté des personnes handicapées et ayant une voix respectée dans l'élaboration des politiques d'accessibilité de l'immeuble.